

A retenir

OLIVIER	Mouche de l'olive	Risque élevé d'attaque
CHATAIGNIER	Récoltes en cours	Evaluation des attaques sur fruits

OLIVIER

Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

Une nette augmentation des captures de mouches est globalement observée. Dans l'ensemble des secteurs, les adultes des 3^e et 4^e générations sont en vol. Les adultes de 5^e génération émergent dans les zones littorales et/ou dans les zones au microclimat particulièrement doux. Les conditions climatiques sont très favorables à l'activité de la mouche. Les pluies de la semaine dernière ont permis aux olives de redevenir turgescentes, ce qui les rend à nouveau attractives pour la mouche.

Il faut observer chez vous et en détail (une loupe est utile) ces piqûres pour s'assurer qu'il s'agit bien de piqûres de mouche :



Piqûre de ponte de mouche de l'olive
Photo AFIDOL



Grossissement piqûre de
ponte de mouche de l'olive
Photo AFIDOL



Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie - BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation

AFIDOL, Chambres d'agri-
culture de l'Hérault, des
Pyrénées-Orientales, du
Gard, SudExpé, Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie, DRAAF Occita-
nie

Crédit photos

Groupe Chambre

En soulevant délicatement, avec un cutter, l'épiderme de l'olive à l'endroit de la piqûre de ponte, l'œuf de la mouche apparaît (0,5 mm de long).



Lorsque l'œuf a éclos, une galerie épaisse comme un cheveu est creusée dans la pulpe depuis le lieu de ponte par la jeune larve.

Lorsque la larve a terminé son développement, elle creuse un trou de sortie avant d'entamer sa transformation en puppe puis en mouche.



Photo CTO - Christian Pinatel

En l'absence d'œuf ou de larve (piqûre sèche), les piqûres de ponte peuvent rendre compte de l'activité des mouches mais ne doivent pas être prises en compte pour déterminer le seuil de risque. Seules les piqûres de ponte avec œuf ou jeune asticot (piqûres vives) sont déterminantes.

Le suivi du réseau de piégeage des mouches est possible sur :

<http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>

Situation actuelle

Aude, Pyrénées-Orientales : les captures de mouches se stabilisent à un niveau élevé. Observez les piqûres dans vos parcelles.

Gard : augmentation du nombre de mouches capturées. Les dégâts observés sont en augmentation sur les parcelles de suivi du Mas d'Asport avec 18,5 % d'olives avec piqûres vives et 7 % d'olives avec trou de sortie sur la variété Aglandau (parcelle en conventionnel), entre 1 et 9 % d'olives avec piqûres vives et 0 à 2,5 % d'olives avec trou de sortie sur la variété Picholine.

Hérault : les mouches sont bien présentes et les dégâts sont en évolution : 2,5 % d'olives avec piqûres vives ont été observés sur une parcelle de suivi à Aniane (parcelle naturelle). Mêmes observations sur une parcelle de suivi à Beaulieu (parcelle en AB) avec 2,5 % d'olives avec piqûres vives.

Evaluation du risque

Les olives turgescents sont attractives pour la mouche de l'olive et les conditions climatiques sont idéales pour maintenir son activité.

Le taux acceptable de dégâts est variable selon la destination finale des olives.

(% d'olives piquées avec larve)	Olive de table	Huile
actuellement	1,5 à 2,0 %	5 à 7 %

Nous vous invitons à observer la situation dans vos oliveraies, c'est-à-dire à suivre l'évolution de la population de mouche et à effectuer des comptages réguliers du nombre d'olives piquées avec ou sans développement larvaire.

Quand	Comment	Observations
1 fois/semaine	200 fruits (10 fruits sur 20 arbres)	- Nombre olives piquées avec larve - Nombre olives piquées sans larve - Nombre olives piquées avec trou de sortie

Nous vous recommandons de maintenir le suivi du vol des mouches dans votre parcelle afin d'évaluer le niveau de risque, à l'aide, par exemple, des bouteilles utilisées dans le cadre du piégeage massif (voir ci-dessous).

Les conditions climatiques restent favorables au développement de la mouche de l'olive.

Selon la destination finale de vos olives et les conditions agro-climatiques de vos vergers, **il est important de s'assurer d'avoir une méthode de lutte contre la mouche de l'olive à jour.**

Vous pouvez choisir la **stratégie de «récolte précoce»** qui consiste à ne pas traiter et laisser les mouches pondre à condition de récolter suffisamment tôt.

Si vous choisissez maintenant cette stratégie de ne pas traiter, alors vous devrez **récolter vos olives avant début décembre.**

Le principe de la stratégie de « récolte précoce » est le suivant : en cas de piqûres de ponte aujourd'hui, les défauts préjudiciables à la qualité de l'huile causés par la larve n'auront pas le temps de se manifester si vous récoltez avant l'apparition du trou de sortie de l'adulte, et la qualité de l'huile restera irréprochable. Pour que des défauts apparaissent dans l'huile, le délai nécessaire est actuellement d'environ 5 semaines après la ponte. Les traitements insecticides sur les vols en cours peuvent donc être évités en récoltant dans ce délai.

Renseignez-vous auprès de votre moulinier avant toute décision de récolte, car l'impact de la date de récolte sur le rendement et le goût de l'huile est très important et varie selon les variétés et les zones de production.

Prévention et prophylaxie

Avec comme objectif de faire baisser la population globale de mouches sans insecticide et à moindre coût, nous vous invitons à installer des pièges selon les informations que vous trouverez ici : <http://afidol.org/piagemouche>



De façon préventive, il est également possible d'intervenir à l'aide de produits de biocontrôle mentionnés aux articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime : le silicate d'aluminium (dont le kaolin), le spinosad avec appât, et certains pièges à insectes. Ces moyens de lutte sont autorisés en agriculture biologique.

La liste des produits de biocontrôle est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-394/telechargement>

Les produits de biocontrôle sont définis par la loi comme un ensemble de méthodes de protection des végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels. Ces techniques sont fondées sur les interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-le-biocontrole>

Dalmaticose (*Camarosporium dalmaticum*)

Son développement est fortement corrélé avec des piqûres d'insectes.

Situation actuelle

Symptômes stationnaires. La chute des fruits touchés a été accentuée par les pluies.

Evaluation du risque

Risque plus élevé dans les parcelles sensibles, irriguées et non protégées contre la mouche de l'olive.



Olives touchées par la Dalmaticose (AFIDOL)

Prévention et prophylaxie

Posséder une méthode de lutte efficace contre la mouche de l'olive.

Œil de paon (*Fusicladium oleagineum*)

Situation actuelle

Globalement la situation est saine mais à **risque très élevé**. Les conditions climatiques actuelles sont particulièrement favorables à son développement.

Evaluation du risque

Selon la présence de l'inoculum sur vos parcelles au printemps dernier, les pluies prévues pour la fin de semaine sont favorables au développement de l'œil de paon.

Prévention et prophylaxie

Sur les secteurs sensibles, il est important d'avoir une méthode de lutte à jour contre l'œil de paon afin de limiter son expansion.

Cercosporiose (*Cercospora cladosporioides*)



Situation actuelle

Globalement la situation est saine mais à risque. Les conditions climatiques actuelles sont particulièrement favorables à son développement.



Evaluation du risque

Selon la présence de l'inoculum sur vos parcelles au printemps dernier, les conditions climatiques des prochains jours sont favorables au développement de la cercosporiose.

Prévention et prophylaxie

Sur les secteurs sensibles, il est important d'avoir une méthode de lutte à jour contre la cercosporiose afin de limiter son expansion.

CHATAIGNIER

Récoltes en cours

La récolte des variétés précoces est terminée. Beaucoup d'attaques de carpocapses et de pourritures crayeuses et brunes sont rapportées.

Qualité sanitaire des différentes parcelles de référence sur lesquelles les récoltes sont terminées :

Variété	Lieu de la parcelle de référence	Carpocapse	Pourriture crayeuse	Pourriture brune	autres	saines
Bouche de Bétizac	Lasalle (30)	72 %	33 %	30,5 %		8 %
	Sumène (30)	33 %	49,5 %	21,5 %		14 %
	Vabres (30)	81,5 %	7,5 % (sous-estimé car masqué par les attaques importantes de carpocapse)	27 %		15 %
Marigoule	Lasalle (30)	49 %	54.5%	14 %	1,5 %	14 %
	Cognac (30)	62,5 % dont au moins 8% de tordeuses	16.5%	24 %	2,5 %	23 %
	Lamalou (34)	46,5 %	23 %	17,5 %	1 %	28 %
Marron d'Olargues	Lamalou (34)	28 %	0 %	6 %	1 %	69 %

Remarques : le total fait plus de 100% car certaines châtaignes peuvent être à la fois pourries et véreuses.

Il s'agit de taux d'attaques observés sur un échantillon contenant toutes les châtaignes tombées au sol y compris des châtaignes déformées ou véreuses de façon flagrante, que le producteur éliminera d'emblée de son lot commercial.

A la récolte, il est le plus souvent très difficile de faire la part des choses entre dégâts de carpocapse et tordeuse. La colonne « carpocapse » regroupe donc l'ensemble des dégâts : carpocapse + éventuellement quelques tordeuses si la parcelle est attaquée par ce ravageur.

Il s'agit de l'ensemble des attaques même si certaines sont avortées car le ver est mort avant d'avoir fait de gros dégâts : c'est assez souvent le cas sur certaines variétés traditionnelles notamment Pellegrine et Olargues. Ces attaques « avortées » ne provoquent qu'un léger sillon sur l'extérieur de « l'amande ».

La récolte des variétés de saison comme Marron d'Olargues, Pellegrine est déjà bien entamée.

Carpocapse du châtaignier (*Cydia splendana*)

Le vol de ces 2 ravageurs est terminé depuis le 8 octobre : aucun papillon n'a été piégé dans les pièges à phéromones depuis cette date.

Pourriture noire de la châtaigne



Apothécie sur châtaigne de l'année précédente, atteinte par la pourriture noire

La pourriture noire des châtaignes est un champignon (*Ciboria bastschiana*) disséminé par les spores situées sur les apothécies qui « poussent » sur les châtaignes noires de l'année précédente (momies), quand le temps est frais et pluvieux...

Des variétés comme Marron d'Olargues, Dauphine, Comballe y sont particulièrement sensibles.

Evaluation du risque

Compte tenu des conditions météorologiques des 15 derniers jours, et des prévisions à venir, le modèle de prévision annonce l'apparition d'apothécies à partir du 10-11 octobre et le début de l'apparition des premiers symptômes dans les fruits au cours de cette semaine (début de semaine pour les conditions météo de Mandagout, 30), pour des fruits tombés après l'épisode pluvieux qui a commencé les 10-11 octobre. Ils devraient évoluer assez lentement compte tenu du temps sec prévu jusqu'au week-end prochain du 27-28 octobre. Dans les zones basses, où les températures moyennes minimales pendant cette semaine pluvieuse étaient en général supérieures à 15°C, le modèle de prévision ne prévoit pas d'apparition de symptômes dans les fruits avant la fin du mois d'octobre. C'est le cas d'Olargues (34) (poste météo situé en fond de vallée).

Prévention et prophylaxie

La seule façon efficace de bloquer l'apparition de ces symptômes est de tremper au moins 6 jours les fruits dans l'eau, avant l'apparition des symptômes. On observe un petit effet dès 3 jours de trempage. Pour tuer aussi les vers, 9 jours de trempage sont nécessaires.

Ce trempage doit être absolument suivi d'un ressuyage soigné de façon à ce que les fruits retrouvent leur taux d'humidité d'avant le trempage. Après ce ressuyage, conserver les fruits en chambre froide (0°C à 90% HR).

Pour davantage de précisions sur les techniques de trempage et ressuyage, contactez votre service technique : J-M Thevier 06 74 45 02 05 ou A. Boutitie 06 08 33 92 27.

La conservation en atmosphère modifiée (dans des palox avec couvercle Mat Tiempo par exemple) freine l'apparition des symptômes de pourriture noire mais ne les bloque pas définitivement. Une fois les fruits sortis de l'atmosphère modifiée, les symptômes continuent à évoluer.

Autres pourritures (*Phomopsis endogena*, *Gnomoniopsis castanae*,...)

D'autres types de pourritures sont observés à la récolte, notamment des symptômes « blanc crayeux » ou bruns. On observe de tels symptômes après des étés chauds. Ces champignons (*Phomopsis endogena*, *Gnomoniopsis castanae*, etc...) présents sur toutes les parties de l'arbre peuvent contaminer le fruit dès la floraison. Malheureusement, le trempage dans l'eau froide pendant 6-9 jours ne bloque pas aussi efficacement ces symptômes que ceux de la pourriture noire.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
 2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
 3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
 4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
 5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**
- Pour en savoir plus** : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

La CRA Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.